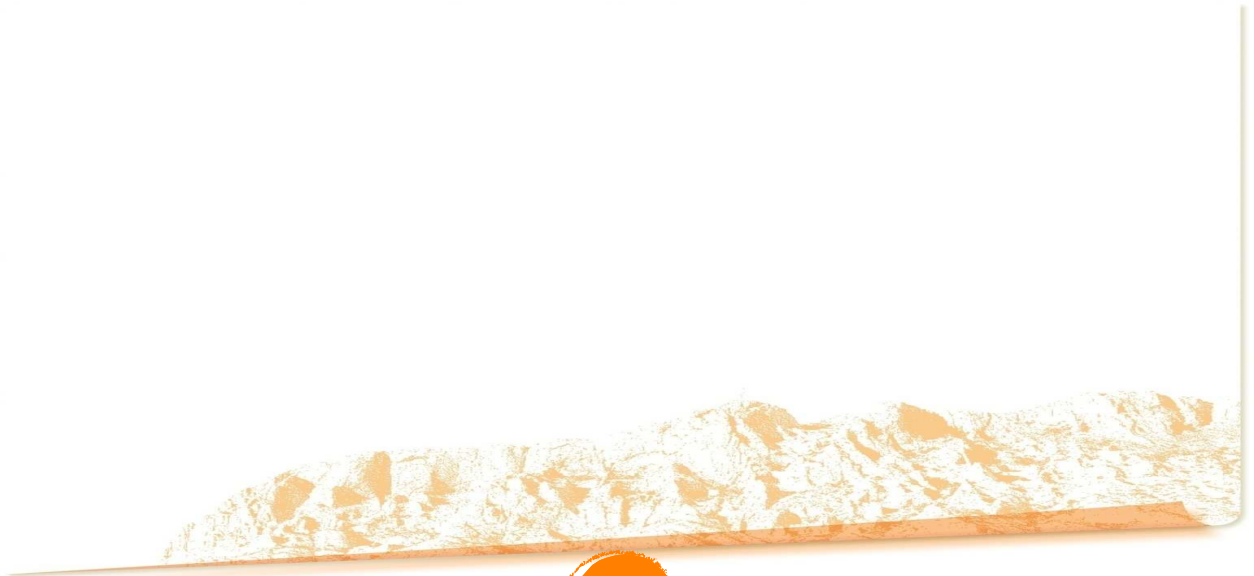


Charte
Vers un
développement durable
en Pays d'Aix

Suivi de la Charte vers un Développement Durable

2011 Synthèse



communauté du
PAYS D'AIX

Sommaire

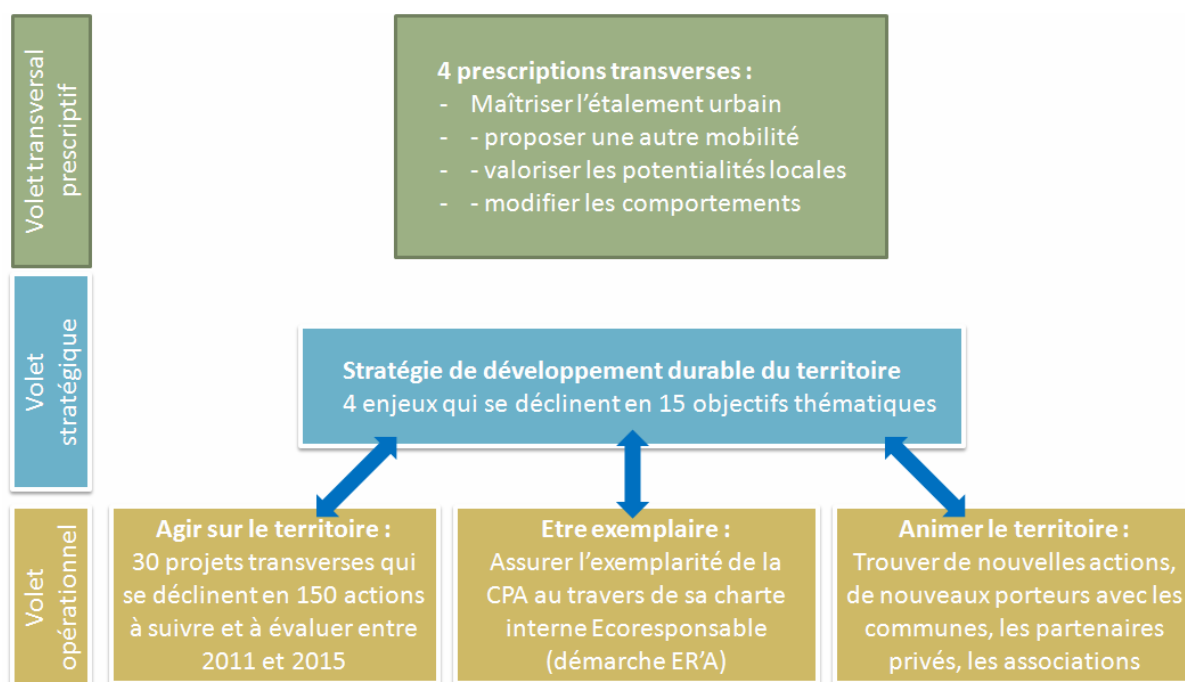
La Charte vers un Développement Durable en Pays d'Aix.....	5
La mise en œuvre du suivi et de l'évaluation	6
Le suivi de la stratégie	6
Le suivi des fiches projet et des actions	6
La structure du rapport	7
La charte territoire	7
La Charte ERA.....	7
Avancement général de la Charte territoire	8
Avancement des fiches projets.....	9
Synthèse par axe stratégique	11
L'éducation au développement durable, une prescription transverse qui s'étoffe et qui évolue sur de nouveaux enjeux	11
Objectif 1 • S'engager sur le développement d'une économie verte	11
Objectif 2 • Maintenir une activité agricole de qualité et de proximité.....	12
Objectif 3 • Favoriser la réhabilitation, l'éco-construction et l'éco-gestion des bâtiments.....	13
Objectif 4 • Réduire la quantité de déchets et améliorer leur valorisation	13
Objectif 5 • Identifier et préserver les écosystèmes et la biodiversité en Pays d'Aix..	14
Objectif 6 • : Gérer et valoriser durablement les espaces naturels méditerranéens ..	15
Objectif 7 • Préserver la disponibilité et la qualité de la ressource en eau.....	16
Objectif 8 • Améliorer les connaissances et les partager	17
Objectif 9 • Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur et se protéger des impacts sur la santé.....	17
Objectif 10 • Lutter contre les nuisances sonores.....	18
Objectif 11 • Faciliter l'accès à des espaces verts ou naturels de qualité et de proximité	19

Objectif 12 • Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs....	19
Objectif 13 • Maîtriser la demande en énergie et développer les différentes sources d'énergies renouvelables.....	20
Objectif 14 • Promouvoir des opérations d'aménagements durables	21
Objectif 15 • Adapter le territoire au changement climatique.....	21
Perspectives pour 2012	22

Introduction

La Charte vers un Développement Durable en Pays d'Aix

La Charte de Développement Durable est un document qui se décline à trois échelles



Le document Charte a été conçu comme un document stratégique : que les préconisations soient transversales ou directement liées aux thèmes centraux de l'environnement, des **objectifs quantifiés et transversaux** ont été définis par l'ensemble des partenaires du territoire.

Ces objectifs devront être repris dans les différents outils de programmation de la Communauté du Pays d'Aix comme le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacement Urbain (PDU), etc.

La Charte est également un document opérationnel :

- les partenaires sont engagés sur 30 projets regroupant 150 actions ;
- la Communauté du Pays d'Aix, dans le cadre de ses propres compétences met en place son plan d'actions écoresponsables pour intégrer le développement durable dans ses processus de travail ;
- de nouveaux axes de progrès et de nouvelles actions seront mis en place avec les partenaires, les communes ou les associations tout au long de la vie de la Charte.

La mise en œuvre du suivi et de l'évaluation

Le suivi de la stratégie

La stratégie sera suivie deux fois durant la mise en œuvre de la Charte :

- à mi parcours,
- en fin de Charte en 2015.

Ce suivi s'appuie sur 2 éléments :

- les objectifs quantifiés définis lors de la rédaction de la Charte,
- des questions évaluatives qui en constitueront un pendant qualitatif. Ces questions serviront d'outils d'animation d'une réflexion participative.

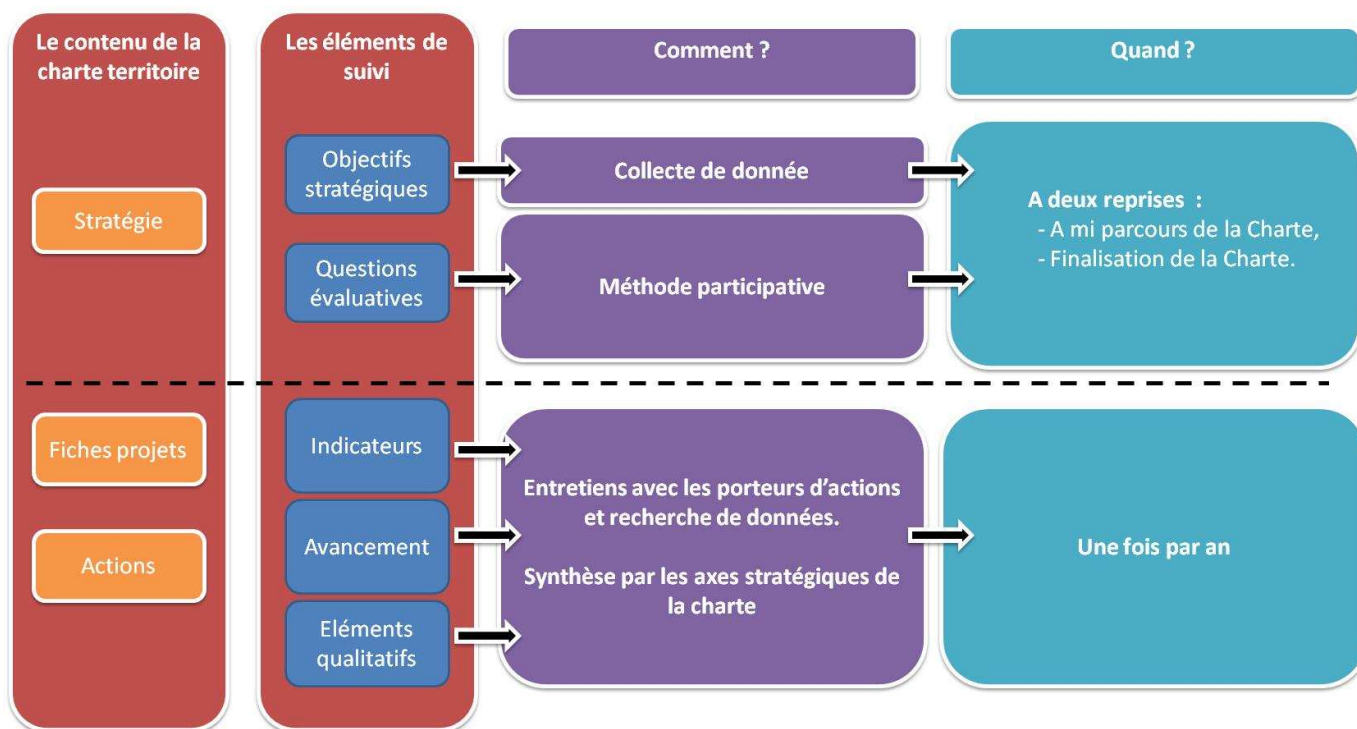
Le suivi des fiches projet et des actions

Chacune des 30 fiches projets qui forment la charte territoriale est constituée de plusieurs actions. Pour chaque fiche projet, des indicateurs ont été identifiés.

Chaque année, chaque fiche projet et chaque action qui la compose font l'objet d'un suivi :

- recherche des indicateurs par fiche projet,
- entretiens avec les porteurs d'actions constituant les fiches :
 - o suivi qualitatif sur l'avancement et les perspectives,
 - o Données chiffrés : budget, résultats.
- rédaction d'une synthèse par fiche projet.

Concernant la Charte ERA, les actions ne sont pas regroupées en fiche projet, elles font donc l'objet d'un suivi individuel.



La structure du rapport

La charte territoire

- Une synthèse globale :

Il s'agit de présenter de manière synthétique et transverse les avancées de la charte pour l'année 2011. Cette synthèse s'appuie sur le suivi de chacune des fiches projets et présente les résultats au regard des axes et objectifs stratégiques de la charte.

- 30 fiches de suivi des projets :

Ces fiches de suivi intègrent un rappel des objectifs du projet, une synthèse des avancées de la fiche, le rappel des budgets engagés et des indicateurs clefs et un tableau de suivi détaillé de chaque action.

La Charte ERA¹

En 2011, la Charte ERA est un projet nouveau pour le territoire. 8 mois seulement après son lancement, la plupart des actions sont encore phase de définition ou de lancement. C'est pourquoi cette année, le suivi de la Charte ERA fait l'objet d'une présentation simplifiée.

¹ ER'A : démarche interne à la CPA d'Eco responsabilité

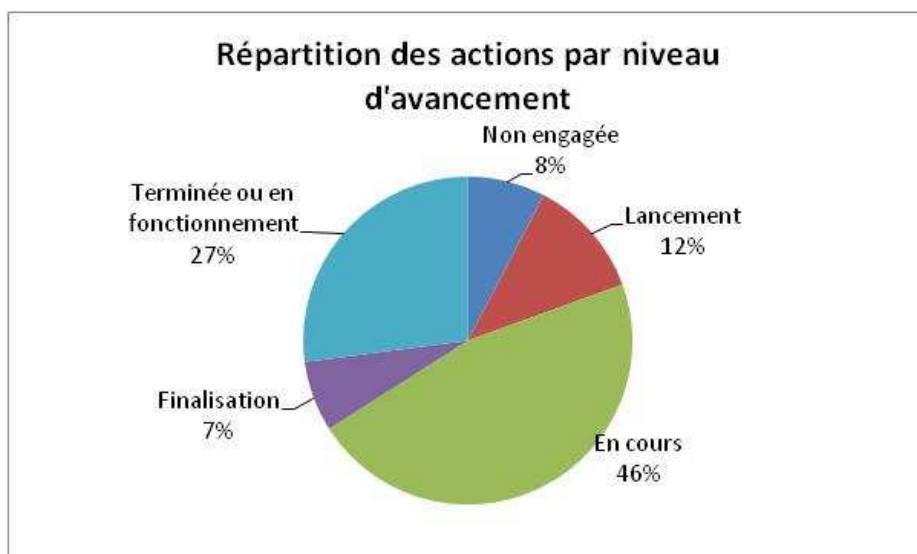
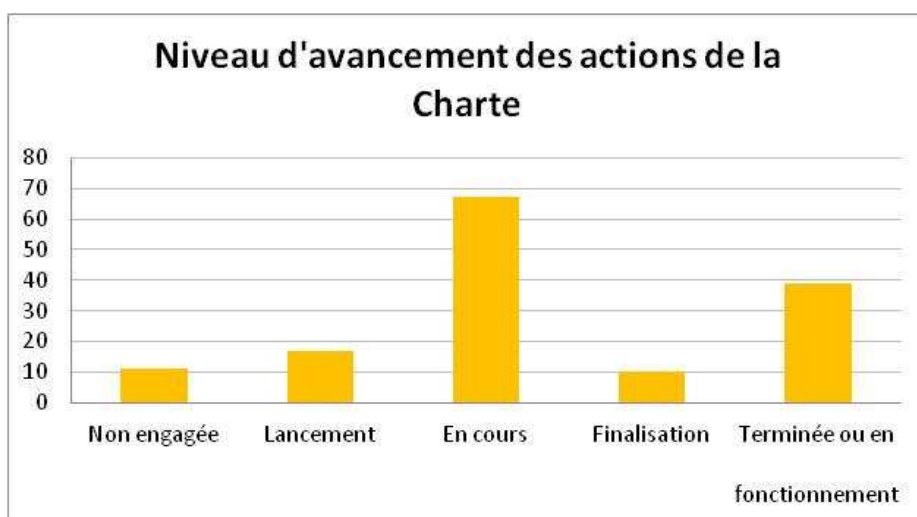
Synthèse globale de la charte territoire

Avancement général de la Charte territoire

Budget engagé sur les actions de la charte estimé à 70 000 000 € en 2011

Plus de 90% des actions lancées.

Les chiffres présentés ici correspondent aux 150 actions de la charte territoire, réparties au sein de 30 fiches projets



Avancement des fiches projets

Si l'on observe le niveau d'avancement des fiches projets, la totalité est engagée (au moins une action la composant est engagée).

2 fiches projets constituées d'actions matures ont déjà un niveau d'avancement très élevé (N° 1 - Sensibiliser et éduquer l'ensemble des habitants à des modes de vie durable et N°7 - Renforcer les observatoires environnementaux).

A l'inverse, 2 fiches projets sont peu avancées car sur des thématiques innovantes et donc constituées essentiellement d'actions en phase de lancement ou non engagées (n°8 - Encourager la prise en compte du développement durable dans les activités culturelles et sportives et N°27 - Développer les moments et les espaces à faibles nuisances).

Toutes les autres fiches projets sont sur des niveaux d'avancement moyens :

- 12 fiches projets situées entre 26% et 50% d'avancement
- 14 fiches projets situées entre 51% et 75% d'avancement

Libellé	Avancement
1. Sensibiliser et éduquer l'ensemble des habitants à des modes de vie durables	
2. Mobiliser les collectivités, informer et former les élus et les services	
3. Informer et former les acteurs économiques sur le développement durable	
4. Intégrer le développement durable dans les documents d'urbanisme	
5. Intégrer le développement durable dans les opérations d'aménagement	
6. Inciter et réaliser des opérations de réhabilitation, d'éco-construction et éco-gestion des bâtiments	
7. Renforcer les observatoires environnementaux	
8. Encourager la prise en compte du développement durable dans les activités culturelles et sportives	
9. Mobiliser les entreprises sur leurs pratiques	
10. Créer et Accueillir des entreprises de la filière environnementale	
11. Soutenir et favoriser une agriculture de proximité et de qualité	
12. Valoriser les produits locaux, faciliter les circuits courts	
13. Aider la filière agricole à se diversifier	
14. Prévenir la production des déchets à la source	
15. Optimiser la collecte sélective	
16. Renforcer les structures de collecte et traitement des déchets ménagers	
17. Développer les filières spécifiques au traitement des déchets d'activités	
18. Définir une trame verte et bleue à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix déclinée dans chaque commune	
19. Protéger durablement les espaces naturels emblématiques	
20. Assurer l'accès aux espaces verts ou naturels de de qualité, condition de la densification	
21. Encadrer les activités de loisirs sur les espaces naturels	
22. Poursuivre les actions de gestion durable et de protection de la forêt	
23. Lutter contre les pollutions diffuses des cours d'eau	
24. Favoriser la libre circulation des cours d'eau et préserver les zones humides	
25. Améliorer la qualité de l'air intérieur	
26. Se déplacer différemment et limiter la place de la voiture individuelle	
27. Développer les espaces et les moments à faibles nuisances	
28. Réduire les nuisances sonores des infrastructures de transports	
29. Développer l'ensemble des filières d'énergies renouvelables, avec une attention particulière au solaire et au bois	
30. Étudier la vulnérabilité du territoire au changement climatique et à ses impacts	

Avancement de la fiche projet estimé entre	
1% à 25%	
26% et 50%	
51% et 75%	
76%et 100%	

Synthèse par axe stratégique

L'éducation au développement durable, une prescription transverse qui s'étoffe et qui évolue sur de nouveaux enjeux

Parmi les prescriptions transverses de la Charte, celle concernant l'éducation à l'environnement et au développement durable est déclinée opérationnellement dans chaque axe stratégique de la Charte. Nous avons souhaité rassembler ici les éléments les plus marquants sur cette thématique.

Une politique de sensibilisation et d'éducation au développement durable à destination des élèves des écoles primaires est mise en place sur plusieurs thèmes depuis plusieurs années et est en amélioration constante. 7 500 élèves ont été sensibilisés sur l'année 2010-2011. Cette action emblématique témoigne d'une volonté politique forte et pérenne.

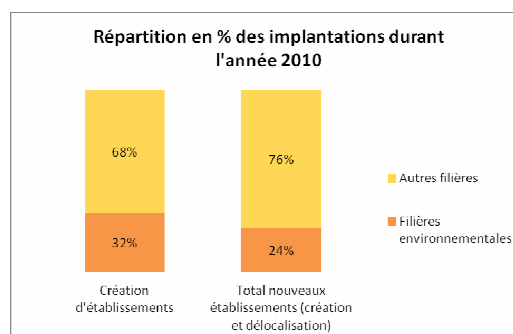
Initialement centrée sur la jeunesse, la politique d'éducation et les incitations s'orientent progressivement vers de nouveaux publics et de nouveaux enjeux. Par exemple, des incitations visant à introduire des éléments de développement durable dans les événements culturels et sportifs permettent de sensibiliser les associations sur leurs pratiques (réalisation d'un guide des éco-manifestations et d'une charte d'engagement). Des actions sont menées à destination des entreprises, des élus ou des habitants. Sur ces différentes cibles, les actions se multiplient mais sont menées au cas par cas par une diversité d'acteurs, sans coordination particulière.

I • Adopter des modes de vie, de production et de consommation durables

Objectif 1 • S'engager sur le développement d'une économie verte

Une création importante d'entreprises en lien avec l'environnement et une animation particulière sur l'énergie et les risques

Dans le domaine économique, les filières environnementales regroupent une part importante des nouvelles entreprises (24% des nouveaux établissements implantés en 2010). Les filières de l'énergie et des risques sont fortement intégrées dans le tissu économique, avec la présence de pôles de compétitivité (plus de 80 membres sur la CPA).



Des projets de développement économique, en lien avec le site ITER, sont en phase de lancement et devraient contribuer à cet accueil d'entreprises en lien avec les filières environnementales (ex : Cité de l'énergie). Le territoire bénéficie donc d'une bonne dynamique grâce à des projets d'envergure nationale ou régionale tel que le soutien aux pôles de compétitivités ou à l'Europôle de l'Arbois (zone d'activités dédiée à l'environnement). Il n'existe cependant pas encore de stratégie d'ensemble sur le développement de l'économie verte.

De nouveaux modes de production pour les entreprises : un axe gestion des déchets en développement, des thèmes énergie et déplacements abordés distinctement

La mobilisation des entreprises est une mission assurée par des acteurs diversifiés et la visibilité des actions reste partielle au sein de la Charte. Il semble toutefois que la gestion des déchets soit un axe fort d'intervention afin de mobiliser les entreprises vers des modes de production plus responsables. Sur les zones d'activités, de plus en plus d'associations d'entreprises s'engagent vers une gestion collective ou une collecte sélective des déchets (3 démarches de long terme et 3 démarches initiées).

Par ailleurs, des actions collectives de mobilisation des artisans sont menées en partenariat entre la CPA et la Chambre de métiers et de l'artisanat sur la gestion des déchets (étude afin de repérer et d'analyser le gisement des déchets) et sur l'énergie.

Le sujet des déplacements, via les Plans de Déplacements Inter Entreprises sur les zones d'activités (34 000 emplois concernés), est également un thème de mobilisation des entreprises identifié.

Objectif 2 • Maintenir une activité agricole de qualité et de proximité

De nouveaux modes de production dans l'agriculture : une relance et des nouveaux dispositifs sur les pratiques environnementales (MAEt), un développement des enjeux croisés de gestion durable des forêts et de l'agriculture

La mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'agriculture sur les pratiques environnementales se poursuit. Les Contrats d'Agriculture Durable ont laissé place aux Mesures Agro Environnementales Territorialisées (MAEt), dont les premières signatures ont eu lieu en 2011 (11 MAEt). **Le nombre de producteurs labellisés bio a presque triplé depuis 2009 (82 en 2011).** Plus particulièrement, des actions spécifiques en matière de gestion de l'eau (réfection des canaux) et des déchets (relance de la filière de collecte des déchets plastiques) ont été initiées.

De nouveaux modes de consommation : une forte valorisation des produits locaux par les manifestations ponctuelles, des outils permanents de valorisation en cours de développement

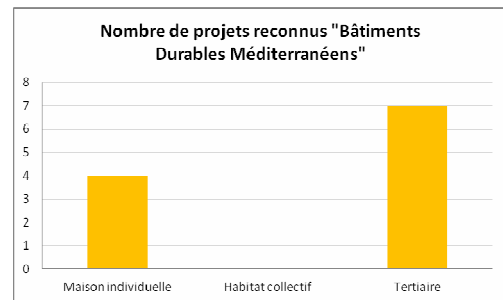
La valorisation de l'agriculture locale et de ses productions doit permettre de s'orienter vers de nouveaux modes de consommation. Dans ce cadre, des manifestations ponctuelles de promotion sont soutenues sur le territoire (24 en 2011) et de nouveaux outils de valorisation « permanente » se développent. Par exemple, six nouvelles AMAP ont été créées en 2011, une nouvelle appellation d'origine et de qualité est également en cours sur le territoire (AOC Brousse de Rove) et la vente directe se développe par la mise en place de marché de demi-gros (halle des producteurs Terre de Provence).

Le renforcement du lien entre pratiques environnementales et consommation locale est aussi un axe de développement. **Un volet alimentation viendra compléter la Charte agricole afin de renforcer la consommation de produits locaux** dans la restauration collective. A ce jour, 15 exploitations « bio » sont engagées dans la vente directe.

Objectif 3 • Favoriser la réhabilitation, l'éco-construction et l'éco-gestion des bâtiments

Une dynamique en cours sur l'éco-construction

L'adoption de nouveaux modes de vie passe également par la production de modes d'habitat durables et des bâtiments ayant une performance environnementale élevée. Le repérage de **8 projets de construction neuve Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM)** témoigne de cette dynamique.



La Piscine de Fuveau dont les travaux sont en cours intègre une démarche Haute Qualité Environnementale et la mise en place d'une chaudière bois. D'autres projets d'éco-construction sont en cours sur le territoire. Par ailleurs, l'action d'éco-conditionnalité des aides menées par la CPA auprès des bailleurs sociaux depuis 2008 continue à favoriser la construction de logements sociaux performants. Un réaménagement de ce dispositif peut être un axe de poursuite à envisager, compte tenu de l'évolution de la réglementation (RT 2012).

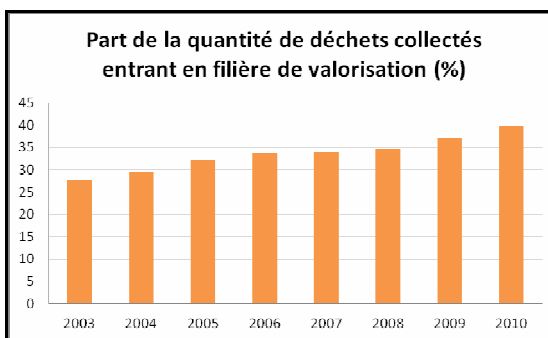
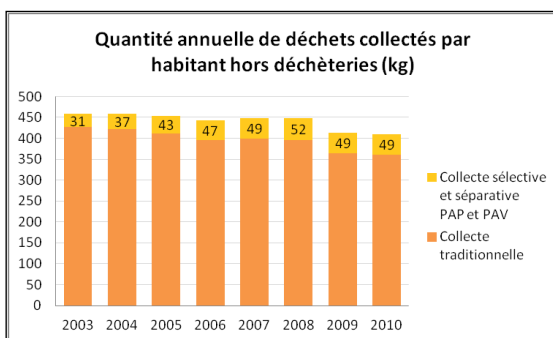
Une démarche d'ensemble à lancer sur la réhabilitation

Les projets sur la réhabilitation semblent plus rares (3 projets identifiés « Bâtiments Durables Méditerranéens »). La Piscine du Puy Sainte Réparate a été inaugurée début 2011. Elle a bénéficié d'une réhabilitation complète intégrant une approche environnementale et dispose d'une chaufferie bois. Le lancement prévu du programme d'aides à la réhabilitation thermique des habitations, actuellement en cours d'élaboration, devrait permettre de lancer une dynamique sur ce secteur et de combler un manque.

Objectif 4 • Réduire la quantité de déchets et améliorer leur valorisation

Une démarche initiée sur la prévention des déchets

Après une baisse de la quantité de déchets par habitant produite entre 2008 et 2009, elle s'est aujourd'hui stabilisée (410 kg par an par habitant hors déchetteries). **Un programme de prévention des déchets est en cours de réalisation sur le territoire et sa mise en œuvre devrait permettre de réduire les tonnages de déchets générés.** A côté de ce programme global, des actions sont déjà développées sur le territoire, sur le compostage (compostage individuel depuis 2008 et lancement du compostage collectif cette année) et le projet de ressourcerie (étude réalisée, engagement de la phase d'avant projet).



Un renforcement du système de collecte sélective et de valorisation actuel

La CPA a mis en place un haut niveau d'équipements concernant le système de collecte sélective et de traitement. Ce système démontre sa performance, avec des tonnages de collecte sélective qui se maintiennent alors que ceux d'ordures ménagères sont en diminution (-10% entre 2007 et 2010). De plus, les quantités de déchets valorisées sont en hausse (40% en 2010, 28% en 2003). En 2011, des aménagements concourent à renforcer ce système, avec la mise à disposition d'une nouvelle déchèterie aux Pennes Mirabeau. La gestion environnementale de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de l'Arbois se poursuit et les équipements sont en place pour l'exploitation du 3^{ème} bassin en mode bioréacteur.

II • Préserver la biodiversité, les ressources et le patrimoine

Objectif 5 • Identifier et préserver les écosystèmes et la biodiversité en Pays d'Aix

Une trame verte et bleue définie à l'échelle de la CPA

Dans le cadre de l'état initial de l'environnement du SCoT en 2011, une étude de 5 mois a permis de définir les réservoirs de biodiversité, les grandes continuités écologiques et les points de ruptures à l'échelle du Pays d'Aix. La Trame verte et bleue doit être pensée de manière cohérente à toutes les échelles du territoire : **l'appropriation par les communes des continuités constitue donc la prochaine étape pour pouvoir préserver les écosystèmes de l'étalement urbain.** La Charte Forestière du Territoire, qui sera finalisée en 2012, tout comme la charte agricole en cours de renouvellement, constituent par ailleurs des cadres incitatifs au respect des équilibres territoriaux et environnementaux mais aussi tendent à favoriser une économie locale garante de la gestion et de la préservation de nos espaces.



Une amélioration des connaissances sur les espèces animales et végétales des grands espaces naturels, des cours d'eau et de la nature en ville

L'amélioration des connaissances sur la biodiversité et les ressources du Pays d'Aix permet d'orienter les mesures de gestion. Des suivis très réguliers de deux espèces de rapaces emblématiques et protégées

sont fonctionnels depuis plusieurs années : l'Aigle de Bonelli sur le massif du Garlaban et l'Aigle royal sur le Grand Site Sainte Victoire (GSSV) ; Un travail d'inventaire des papillons d'intérêt patrimonial fort et des arbres remarquables a été initié sur le GSSV, permettant de définir des plans de gestion et les entretiens à mener (deux secteurs d'arbres remarquables ont bénéficié d'entretien en 2011) ; La continuité écologique de l'Arc, ses potentialités piscicoles et des études préalables à la restauration des conditions de migration de l'anguille ont été menées en 2011.

Objectif 6 • : Gérer et valoriser durablement les espaces naturels méditerranéens

Une contractualisation sur les sites Natura 2000 pour une implication de tous les acteurs, une articulation entre gestion des risques incendie et agriculture en plein développement et la restauration des ripisylves au premier plan pour les syndicats de rivière

Dans les sites Natura 2000, le **soutien des activités respectueuses de l'environnement se formalise par la signature des contrats ou mesures agro-environnementales** : 7 MAEt signées en 2011 et 21 contrats Natura 2000 en cours. La prise en compte des enjeux croisés en matière de gestion agricole et sylvicole se développe : pâturage de 53 ha de bandes débroussaillées de sécurité, signature de 4 MAEt-DFCI, 10 ha réservés à culture de l'amandier jouant un rôle de coupe-feu. **Les quatre contrats de rivières du territoire sont signés.** En 2011, l'accent a été mis sur les actions de restauration, en particulier pour les ripisylves avec la sélection d'un linéaire de 80 km sur l'Arc visant à être restauré, des plantations débutées en 2010 sur la Cadière pour l'amélioration de sa ripisylve, ou encore un travail partenarial instauré entre syndicat de rivière et maîtres d'ouvrage pour le maintien du corridor boisé sur tout le linéaire de la Durance.

Une mobilisation des gestionnaires publics et propriétaires privés pour une sylviculture durable, et une valorisation de la ressource bois-énergie à l'étude



Concernant la sylviculture, les élus sont sensibilisés sur la gestion des forêts via des formations organisées par l'Association Départementale des Communes Forestières des Bouches du Rhône et soutenues par la CPA. La mobilisation des propriétaires privés s'articulera autour de la Charte forestière en cours de réalisation. Un travail d'animation auprès de propriétaires est prévu afin de mettre en place un réseau d'îlots forestiers de vieillissement, favorables à la biodiversité, sur le grand site Sainte-Victoire. L'entretien des chemins ruraux par les communes connaît également un nouvel élan avec la réalisation en 2010, d'un inventaire complet de la voirie communale et des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) associé à la définition d'un programme d'actions sur 6 ans afin d'aider les communes dans leur démarche. **La filière bois-énergie est à l'étude : le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) sera réalisé en 2012 pour définir**

les besoins en consommation à venir, la ressource mobilisable et ses conditions de mobilisation.

Un encadrement des activités de loisirs dans les espaces naturels emblématiques

Pour concilier fréquentation des sites naturels et préservation des milieux, l'encadrement des activités est un levier d'action. Dans cette perspective, **le Grand Site Sainte Victoire a mis en place une charte liée aux manifestations sportives de pleine nature** : à ce jour, celle-ci regroupe 32 signataires et 27 dossiers auront été instruits en 2011.

Objectif 7 • Préserver la disponibilité et la qualité de la ressource en eau

Un programme de suivi régulier de la qualité des eaux pour prioriser les mesures de gestion

Le suivi de la qualité des cours d'eau, réalisé par les Syndicats de rivière, permet d'identifier les améliorations à apporter pour atteindre le bon état écologique imposé par la Directive Cadre Eau. Sur le bassin versant de la Cadière, une faiblesse dans la qualité du pluvial provenant des zones industrielles a par exemple été mise en évidence. **La gestion des rejets des eaux pluviales des zones d'activités est ainsi un objectif sur le Pays d'Aix** : les travaux sur les zones d'activités sont achevés à Peynier, Fuveau et Vitrolles, sont engagés à Bouc-Bel Air et sont planifiés à Plan de Campagne et Venelles entre 2012 et 2014.

L'assainissement collectif et autonome en amélioration continue

Le SPANC a poursuivi en 2011 sa mission de sensibilisation des habitants concernés par les systèmes d'assainissements autonomes, avec le lancement depuis 2010 d'une nouvelle campagne de diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : en 2010, 1 583 diagnostics périodiques de bon fonctionnement ont été réalisés sur 7 communes de la Communauté du Pays d'Aix ce qui représente environ 77 % de l'ensemble des installations concernées sur ces communes. 7 % des installations visitées présentent un risque sanitaire ou environnemental sur lesquelles des travaux devront être entrepris par les usagers. Parallèlement, **le programme de mise aux normes des stations d'épuration collectives avance**, l'ensemble devant être réalisé d'ici 2 ans.

Une amélioration des réseaux d'eau et une sensibilisation des acteurs

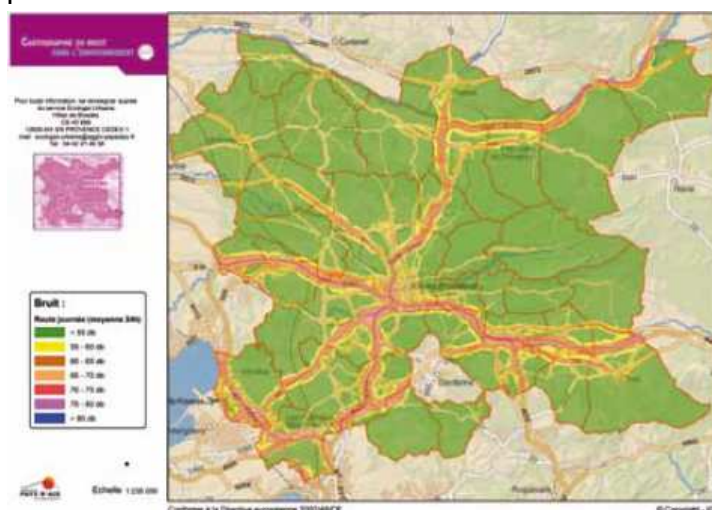
La gestion de la ressource en eau nécessite de réduire la consommation par tous les acteurs : collectivités, habitants, agriculteurs et industriels. Le travail des Associations Syndicales Autorisées, soutenu par la CPA à hauteur de 20 %, a permis **l'entretien de 251 km de canaux en 2011, participant ainsi à préserver la disponibilité de la ressource en eau**. Des actions de sensibilisation sont menées auprès de la population, des élus et des acteurs économiques (les entreprises/salariés des zones d'activités) sur cette thématique.

III • Instaurer un environnement respectueux de la santé et de l'homme

Objectif 8 • Améliorer les connaissances et les partager

Un développement et/ou une utilisation des outils d'observation

Une démarche de long terme est engagée sur la connaissance des sources et des impacts du bruit, allant de la cartographie du bruit à la création d'un observatoire dédié (actuellement en phase d'étude). Le thème de la qualité de l'air est un autre exemple, où les outils d'observation et de prévision (cartographie dynamique de la qualité de l'Air réalisée par ATMOPACA) seront mobilisés dans le cadre d'actions opérationnelles de réduction des pollutions.



Les déplacements, une nouvelle thématique d'observation

Une cellule d'observation interne à la CPA spécifique aux déplacements a été créée et définit un outil de suivi de l'offre en transports et de son usage, actuellement en phase de finalisation (définition des indicateurs et élaboration de statistiques).

Objectif 9 • Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur et se protéger des impacts sur la santé

Un suivi de la qualité de l'air intérieur, à relancer

Une surveillance de la qualité de l'air intérieur est réalisée depuis 2010 dans certains bâtiments, en particulier les lieux d'accueil de l'enfance. Cette expérimentation est aujourd'hui terminée et son éventuelle poursuite reste à définir. La prise en compte des objectifs de qualité de l'air intérieur en amont de la construction des bâtiments est également intégrée dans les démarches de HQE de la CPA (par exemple dans la salle de

spectacle du Pays d'Aix), sans que cela soit systématisé. Ce thème nouveau sur le territoire est encore en période de maturation.

Une action forte sur des leviers favorisant une amélioration de la qualité de l'air extérieur : l'aménagement et les transports

Le développement d'espaces à faibles nuisances doit permettre de préserver la qualité de l'air extérieur sur certains sites. Dans cette optique, **une étude de faisabilité pour la mise en place de Zones d'Actions Prioritaires sur Air est en cours d'élaboration**. La réduction de la place de la voiture sur certains sites, tel que le projet d'apaisement du centre ville d'Aix, participe à cet objectif de préservation de la qualité de l'air.

Plus globalement, **les initiatives favorisant la diminution du recours à la voiture individuelle sont un moyen de limiter les pollutions, et font l'objet d'investissements considérables**. Ces derniers concernent en premier lieu l'amélioration de l'offre en transports en commun, sur la desserte et les trajets (lignes directes vers les zones d'activités, réalisation des couloirs de bus en site propre à Aix en Provence). En 2010, plus de 14 millions de voyageurs ont emprunté le réseau de transport en commun d'Aix (2,2 millions de passagers sur le réseau interurbain). D'autre part, les actions visent à faciliter la pratique du vélo (actualisation du schéma communautaire, organisation de la fête du vélo, expérimentation en cours d'abris sécurisés), à développer l'intermodalité (5 pôles d'échange en cours de création), et à promouvoir les véhicules propres (engagement du Plan Véhicules Electriques).



Objectif 10 • Lutter contre les nuisances sonores

Un programme d'ensemble en cours de mise en œuvre

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Pays d'Aix (PPBE), dont la mise en œuvre a débuté, permet de réunir l'ensemble des actions de réduction des nuisances sonores. Il se combine aux actions engagées sur ce thème en matière d'observation et d'information-sensibilisation.

Une poursuite d'actions spécifiques, sur le bruit routier et aérien

Sur le territoire, **d'autres plans d'actions sont spécifiques aux bruits aériens**. La Charte Environnement d'Aix les Milles est en cours et suivie annuellement par une commission consultative, tandis que la Charte Environnement et le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aéroport de Marseille-Provence viennent d'être adoptés en 2011. Concernant le bruit routier, **la pose d'enrobés phoniques** (3 portions terminées) va se prolonger sur de nouvelles portions et en lien avec de nouveaux gestionnaires (Conseil Général, Etat). Des protections sonores sont également prévues sur les sites du Tholonet (A8 gérée par Escota), de Meyreuil, d'Aix en Provence (Luyne) et de Cabriès.

Objectif 11 • Faciliter l'accès à des espaces verts ou naturels de qualité et de proximité

La connaissance du patrimoine naturel remarquable, une amélioration programmée

Le patrimoine naturel rend des services à l'homme en matière de santé (espaces de détente, ...). Le développement de la connaissance du patrimoine naturel doit permettre de favoriser leur préservation et leur protection par les communes dans le cadre de leurs documents d'urbanisme. Une initiative concrète de suivi des arbres remarquables est en cours (définition du procédé de suivi). D'autres projets urbanistiques, comme la **réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement du Schéma de Cohérence Territoriale** (en cours de finalisation), les Approches Environnementales de l'Urbanisme (menée sur la commune de Lambesc) pourront être des supports pour faciliter l'accès des habitants à des espaces de nature de proximité.

Une ouverture future sur de nouveaux espaces et de meilleures pratiques de gestion des espaces verts en ville

L'ouverture de nouveaux espaces naturels au public peut s'associer à deux enjeux : faciliter l'accès de tous aux espaces et préserver la qualité des sites existants par un report de la fréquentation. L'aménagement futur d'un sentier de promenade le long de l'Arc rentre dans cette perspective, tout comme la réhabilitation de sites naturels dégradés sur le bord de la Durance. Dans le cadre du partenariat entre la CPA et l'ARPE sur les Agendas 21 des communes, le thème de la gestion durable des espaces verts en ville a fait l'objet d'une réunion d'information en 2011 mobilisant les élus et les techniciens de 8 communes du Pays d'Aix. La pratique de ce mode de gestion améliorera la qualité de ces espaces de proximité pour les habitants du territoire.

IV • Lutter contre le changement climatique et adapter le territoire

Objectif 12 • Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs

Une intervention considérable dans les domaines des déchets et des déplacements

Le poste des déplacements génère une part importante des émissions de gaz à effet de serre du territoire (40% des émissions du territoire). L'ensemble des alternatives à la voiture particulière proposées sur le territoire (amélioration de l'offre en transports en commun, promotion des déplacements vélo, ...) s'inscrivent dans des objectifs de réduction de ces émissions. L'amélioration des performances du parc de véhicules est aussi un enjeu important. Sur ce point, le Plan Véhicules Electriques a été lancé sur le territoire et a déjà accompagné l'achat par les collectivités d'une dizaine de véhicules en 2011 et l'implantation future de bornes de recharge pourra être un facteur incitatif à l'achat.

L'impact carbone de la gestion des déchets est moindre, mais la valorisation du biogaz permet tout de même de les réduire les émissions associées aux déchets. Grâce à ce

système, environ 2 200 tonnes de CO2 ont été évitées en 2010. Cette performance pourrait s'améliorer à l'avenir avec la prochaine mise en service de l'exploitation en mode bioréacteur.

Des actions existantes dans tous les secteurs à renforcer et à structurer

Comme nous l'avons vu précédemment, des actions sont progressivement mises en œuvre sur la performance énergétique des bâtiments neufs. La dynamique de rénovation doit encore être renforcée.

Les différentes actions identifiées en matière de développement de la croissance verte et de la mobilisation des entreprises contribuent elles aussi à ces objectifs de réduction des émissions.

Les ateliers du Plan Climat qui se tiennent en fin d'année 2011 seront l'occasion de renforcer et de structurer ces actions.

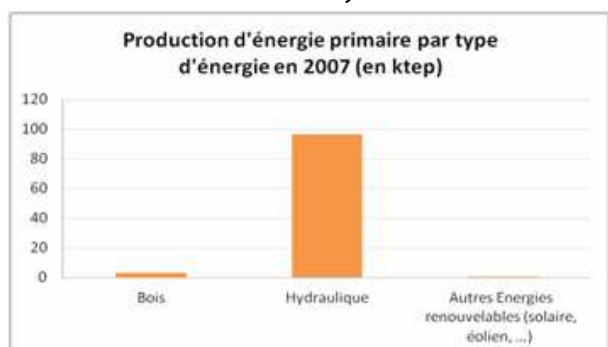
Objectif 13 • Maîtriser la demande en énergie et développer les différentes sources d'énergies renouvelables

Une forte sensibilisation et mobilisation sur les économies d'énergies et les énergies renouvelables

L'énergie est un thème phare de sensibilisation et de mobilisation des acteurs sur le territoire, à l'attention de tous les publics. En effet, pour les jeunes, le programme pédagogique a évolué sur la thématique des économies d'énergie pour l'année scolaire 2010-2011 et choisi par 36 classes. Les 3 Espaces Info Energie permettent d'informer les particuliers. Concernant les acteurs économiques, l'énergie est un axe fort de Recherche et Développement sur le territoire, avec par exemple 31 projets de R&D labellisés de janvier à septembre dans le cadre du pôle de compétitivité Cap Energies. De plus, une action spécifique de sensibilisation dans le domaine artisanal est prévue fin 2011, en lien avec le Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire (PRIDES) Bâtiment Durable Méditerranéen.

Le développement des énergies renouvelables et la structuration de la filière bois

Les aides à l'acquisition d'équipements se sont poursuivies pour les particuliers et les communes sur le solaire thermique et le bois (29 équipements solaires et 22 équipements bois aidés de janvier à septembre 2011). Cependant, les projets sur les filières d'énergies renouvelables ont suivi des évolutions variées durant l'année 2011. Sur la filière solaire, le moratoire a mis en suspens les projets photovoltaïques (reprise des projets en fin d'année). Sur la filière bois, une avancée se concrétise notamment par la réalisation en cours d'un réseau de chaleur bois sur Coudoux, le basculement du réseau de chaleur d'Aix au bois (à hauteur de 80%) et le lancement de projets d'organisation globale de la filière (lancement du Plan d'Approvisionnement Territorial, finalisation de la Charte Forestière).



Objectif 14 • Promouvoir des opérations d'aménagements durables

Une organisation de l'intégration du développement durable en amont des opérations d'aménagement à vocation économique

Les choix d'aménagement impliquent l'ensemble des finalités de développement durable, dont la lutte contre le changement climatique. Pour les espaces économiques, la CPA met en place des dispositifs destinés à améliorer leur qualité environnementale en amont de leur création (clauses particulières dans les Cahiers des Charges de Cession de Terrain pour la zone du Carreau de la Mine à Meyreuil, obligations environnementales dans les traités de concession pour la création de zones concédées aux aménageurs). Une action pilote sur la zone du Plateau de Bertoire à Lambesc s'intègre dans cet objectif et pourrait participer à son renforcement (réalisation et diffusion prévue de 260 exemplaires d'un guide sur la qualité environnementale à destination des acquéreurs).



Des opérations « pilotes » de quartiers durables, en cours de lancement

Les opérations de quartiers durables recensées sur les communes de Venelles, Coudoux et Aix en Provence témoignent d'une dynamique nouvelle sur les choix d'aménagement. A ce jour, les projets sont en phase préalable au lancement des travaux (programmation réalisée à Venelles, permis de l'opération déposés à Coudoux). A l'avenir, ces projets pourraient constituer des retours d'expériences intéressants, en particulier le projet de Venelles mené dans le cadre du projet européen CATMED (repérage des freins au développement des quartiers durables).

Objectif 15 • Adapter le territoire au changement climatique

Un programme sur le changement climatique, intégrant l'adaptation au changement climatique, en cours d'élaboration et en phase de concertation

La lutte contre le changement climatique nécessite un ensemble d'initiatives qui visent d'une part à son atténuation et d'autre part à préparer l'adaptation du territoire à ses impacts. Le programme est actuellement en cours de réalisation. Les profils thématiques (Habitat, Transports, ...) ont été finalisés et la phase de concertation a été engagée en fin d'année 2011.

Perspectives pour 2012

Mise en mouvement du territoire

- Lancement d'un appel à projet : outil d'animation destiné à faire émerger de nouveaux projets, actions et initiatives auprès des acteurs associatifs du territoire en liaison avec le CPIE du Pays d'Aix,
- Engagement d'un travail sur le thème des Eco manifestations (prise en compte de critères de développement durable dans les événements organisés sur le territoire),
- Animation du Réseau des communes du Pays d'Aix engagées dans un Agenda 21 Local en liaison avec l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE),
- Evaluation qualitative des avancées et des marges de progrès au niveau stratégique en mobilisant les acteurs du territoire (organisation d'ateliers de travail) afin de compléter et renseigner les indicateurs,
- Organisation des trophées du développement durable récompensant les initiatives citoyennes remarquables.



Suivi de la Charte vers un Développement Durable 2011

Synthèse

Communauté du Pays d'Aix

Direction environnement

Hôtel Boadès

8, place Jeanne d'Arc

CS 48868

13626 Aix en Provence Cedex 1

Tél : 04 42 91 49 56

ecologie-urbaine@agglo-paysdaix.fr

www.agglo-paysdaix.fr

conception - rédaction : CRP Consulting/Biotope

